

---

**FRENCH LANGUAGE**

Paper 2 Reading and Writing

**8682/22**

**October/November 2017**

**1 hour 45 minutes**

INSERT / ENCART

---

**READ THESE INSTRUCTIONS FIRST**

This Insert contains the reading passages for use with the Question Paper.

You may annotate this Insert and use the blank spaces for planning.  
This Insert is **not** assessed by the Examiner.

**LISEZ D'ABORD CES INSTRUCTIONS**

Cet encart contient les textes à utiliser avec la feuille d'examen.

Il est permis d'annoter l'encart et d'utiliser les espaces vides pour faire un plan.  
Cet encart **n'est pas** corrigé par l'Examinateur.



---

This document consists of **3** printed pages and **1** blank page.

## Section 1

Lisez le **Texte 1** et répondez aux **Questions 1, 2 et 3** sur la feuille d'examen.

## Texte 1

### L'ouverture du dimanche

L'adoption en 1906 par le gouvernement français d'une loi interdisant de travailler le dimanche et imposant la fermeture obligatoire hebdomadaire des magasins ce jour-là reste un élément important du Code du travail, malgré les modifications faites au fil des ans. Mais c'est un sujet qui est très loin de faire actuellement l'unanimité à cause des exceptions nombreuses et incohérentes qui suscitent la confusion et nourrissent des disputes.

5

Traditionnellement, tous les magasins ont le droit d'ouvrir cinq dimanches par an, s'ils le souhaitent, normalement durant la période des soldes et pendant le mois de décembre pour la saison de Noël. Par contre, certains magasins ont l'autorisation d'ouvrir tous les dimanches : par exemple, ceux qui sont situés dans les grandes zones touristiques, tabacs, stations-service, fleuristes, commerces alimentaires jusqu'à 13 heures et, plus récemment, quelques magasins de bricolage. Un éclaircissement de la réglementation actuelle plutôt confuse et la manifestation d'un peu plus de souplesse en ce qui concerne son application seraient désirables.

10

Les Français semblent majoritairement favorables à l'ouverture des magasins le dimanche. Le fait de devoir concentrer tous leurs achats sur le samedi, comme c'est souvent le cas pour les familles dont les deux parents travaillent, les empêche de choisir comment ils préfèrent structurer leur weekend en famille.

15

Pour les grands magasins, ouvrir le dimanche est un moyen de rivaliser avec le commerce en ligne qui fonctionne sans limitations 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le travail du dimanche permet aussi l'augmentation du salaire de leurs employés. Pour ceux qui ont besoin d'un peu plus d'argent pour vivre, toute occasion de gagner de l'argent est bonne à prendre, peu importe le jour. Dans le cas des étudiants qui sont forcés par leur horaire de passer la semaine en faculté, un petit job le dimanche permet également la conciliation d'un emploi rémunéré et de leurs études. Prenons aussi le cas de Virginie, jeune mère de famille : « Moi, j'accepterais volontiers. Ça me donnerait l'occasion de sortir seule de la maison. C'est mon mari qui pourrait s'occuper de nos enfants, me laissant libre d'aller travailler pour mettre un peu de beurre dans les épinards ».

20

25

Peu étonnant alors en cette période de récession qu'on relance le débat, arguant la consommation stimulée, la croissance économique accélérée et la création d'emplois. Tout le monde semblerait être gagnant.

30

## Section 2

Maintenant lisez le **Texte 2** et répondez aux **Questions 4** et **5** sur la feuille d'examen.

## Texte 2

**Travailler le dimanche est inadmissible**

Pour Bernard Drouhin, porte-parole d'un syndicat qui existe pour défendre les droits de ceux qui travaillent dans les magasins, l'idée de travailler le dimanche est inadmissible. « Le repos du dimanche est un droit établi il y a plus d'un siècle en 1906 qu'il faut protéger coûte que coûte. Ceux qui l'ont obtenu l'ont fait pour permettre aux familles, aux voisins et aux amis un temps de détente ensemble. Les vendeurs et vendeuses que nous représentons ont droit à leur vie familiale, sportive, culturelle et spirituelle le dimanche. Travailler ce jour-là, c'est la destruction de la famille et l'érosion des liens sociaux ».

5

Son syndicat proteste aussi contre la surcharge de travail que cela entraînerait. « La préservation de la santé des salariés doit être notre premier souci. Tout être humain a besoin de repos. La suppression du repos obligatoire du dimanche sera forcément au détriment du bonheur de nos membres » dit M. Drouhin.

10

De plus, pour les petits commerces qui ne disposent pas des moyens pour faire pareil, l'ouverture des grands magasins le dimanche impliquerait forcément la perte d'une bonne partie de leurs ventes hebdomadaires. On craint donc la disparition de nombreux petits commerces et, par conséquent, la suppression d'emplois.

15

En théorie, le travail le dimanche ne peut normalement pas être imposé au salarié. Seuls les salariés ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler. Ils doivent aussi recevoir une rémunération augmentée et un repos compensateur un autre jour de la semaine. Mais en réalité, la plupart des salariés n'ont pas d'autre choix que celui d'accepter. Et en acceptant de travailler le dimanche, ces salariés-ci exercent une pression sur les autres, qui sont effectivement obligés d'accepter de faire la même chose.

20

Richard Lemaître, psychologue, s'en inquiète : « Il faut arrêter de penser qu'on peut tout avoir à tout moment. On a perdu la capacité d'attendre même 24 heures pour s'offrir le dernier produit sorti. L'idée malsaine que tous les commerces doivent rester ouverts le dimanche, c'est le délire d'une société obsédée par la surconsommation qui pousse à toujours plus acheter et qui arrive au point d'être une maladie ».

25

**BLANK PAGE**

---

Permission to reproduce items where third-party owned material protected by copyright is included has been sought and cleared where possible. Every reasonable effort has been made by the publisher (UCLES) to trace copyright holders, but if any items requiring clearance have unwittingly been included, the publisher will be pleased to make amends at the earliest possible opportunity.

To avoid the issue of disclosure of answer-related information to candidates, all copyright acknowledgements are reproduced online in the Cambridge International Examinations Copyright Acknowledgements Booklet. This is produced for each series of examinations and is freely available to download at [www.cie.org.uk](http://www.cie.org.uk) after the live examination series.

Cambridge International Examinations is part of the Cambridge Assessment Group. Cambridge Assessment is the brand name of University of Cambridge Local Examinations Syndicate (UCLES), which is itself a department of the University of Cambridge.